



FORMATION RECYCLAGE AMIANTE OPERATEUR DE CHANTIER SS4

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Être capable d'identifier le risque amiante et ses effets sur la santé, les exigences des réglementations travail, environnement, transport et leurs évolutions, d'appliquer les mesures de protection collectives, d'utiliser et d'entretenir les équipements de protection individuelles, d'appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle, de signaler les situations dangereuses, de réagir face à une situation anormale et d'en informer l'encadrement, et de participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention.
PUBLIC CONCERNE	Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.
PRE-REQUIS	Apprenants : être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Visite médicale préalable à la formation.
MODALITES D'ORGANISATION : EFFECTIF DUREE DE LA FORMATION DELAI D'ACCES	Effectif : 4 à 10 participants Durée : 7 heures, soit 1 jour, 08H.30 - 12H.00 et 13H.30 - 17H.00 Délai d'accès : 24 heures minimum
LIEU DE FORMATION	MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud – Barberey-Saint-Sulpice (en inter) MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter) ou Chez le Client (en intra)
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) Un livret de formation pour chaque stagiaire
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
MOYENS TECHNIQUES	Salle, livret relatif à la catégorie ou à la formation
MODALITES D'EVALUATION	PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA BASE DES PRINCIPES DE PRÉVENTION <ul style="list-style-type: none"> • Partage des pratiques avec l'équipe de travail • Opérateur : source de propositions, pistes d'amélioration ÉVALUATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Théorique : QCM et/ou un questionnaire à réponses courtes • Pratique : analyse d'une situation concrète ATTESTATION DE FORMATION Valable 3 ans
TARIF	Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	Service administratif : 03.25.73.58.85

CONTENU DE LA FORMATION**MODULE 1 : IDENTIFIER LE RISQUE AMIANTE**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

MODULE 2 : IDENTIFIER LES EXIGENCES DES RÉGLEMENTATIONS « TRAVAIL » « ENVIRONNEMENT » ET « TRANSPORT » ET LEURS ÉVOLUTIONS

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Droits individuel et collectif des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Rôles des représentants du personnel
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Élimination des déchets

MODULE 3 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVES

- Opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
 - procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
 - procédures d'entrée et de sortie de zone
 - rôle des équipements de protection collective, leur utilisation selon les consignes établies
 - principes de ventilation et captage des poussières à la source
 - procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

MODULE 4 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés Equipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérification, entretien, maintenance
- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

MODULE 5 : IDENTIFIER ET APPLIQUER LES PROCÉDURES DE TRAVAIL RECOMMANDÉES, LE MODE OPÉRATOIRE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

- Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Mode opératoire et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail
- Procédures de contrôle en cours d'intervention

MODULE 6 : SIGNALER LES SITUATIONS DANGEREUSES, EN INFORMER L'ENCADREMENT, SAVOIR RÉAGIR FACE À UNE SITUATION ANORMALE

- Détection des dysfonctionnements des Moyens de Protection Collective (MPC), Equipement de Protection Individuelle (EPI)

	<ul style="list-style-type: none">• Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante• Conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales• Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication
--	--

